

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS COMITÉ SYNDICAL DU S.I.V.E.D - NG

Syndicat Intercommunal pour la Valorisation & l'Élimination des Déchets du centre ouest Var
Nouvelle Génération

NOMBRE DE MEMBRES			
Constituant l'Assemblée (titulaires et suppléants)	Pouvant prendre part à la délibération	Présents	Ayant pris part à la délibération
58	29	16	17

DATE DE LA CONVOCATION
28/03/2023

DELIBERATION N°
06/03.04.2023

L'an deux mille vingt-trois
et le trois avril à 17h30

Le Comité Syndical du S.I.V.E.D. NG (Syndicat Intercommunal pour la Valorisation & l'Élimination des Déchets Nouvelle Génération), régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans LA SALLE DU CONSEIL MUNICIPAL – HOTEL DE VILLE A NEOULES sous la présidence de Monsieur Eric AUDIBERT, Président.

Étaient présents :

Collectivité	TITULAIRES	SUPPLEANT(E)S	Collectivité	TITULAIRES	SUPPLEANT(E)S
C.A.P.V.	M. AUDIBERT M. BONNET M. PERO M. VERAN	M. TONARELLI	C.C.C.V.	M. ROUX Mme VIORT	M. BERTORELLO M. DRAGONE Mme FERRARO Mme TERMES
			C.C.P.V.	M. GHINAMO M. GIACOMELLI M. PHILIBERT M. ROUSSELET M. VERCOUTRE	

Monsieur GUIOL André, Délégué Titulaire de la CAPV, donne son pouvoir à Monsieur AUDIBERT Eric, Président et Délégué Titulaire de la CAPV.

OBJET DE LA DELIBERATION :

PARTICIPATIONS FINANCIÈRES DES MEMBRES ANNEE 2023

Sur le rapport de Monsieur le Président EXPOSANT :

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L5212-19 et L5212-20,
VU les statuts du SIVED NG et notamment ses articles V et VI,
VU la délibération n°01/06.03.2023 du 6 mars 2023, portant organisation du Débat d'Orientation Budgétaire 2023, sur la base du Rapport d'Orientation Budgétaire,
VU la délibération n°04/03.04.2023 du 3 avril 2023, portant approbation du Budget Prévisionnel 2023,

CONSIDÉRANT que le SIVED NG doit définir le besoin de financement du service de collecte, valorisation et traitement des déchets ménagers afin de déterminer les participations annuelles de ses membres,

CONSIDÉRANT les échanges survenus lors du Débat d'Orientation Budgétaire,

Monsieur le Président propose de définir pour l'exercice 2023, un montant de participation par membre adhérent au SIVED NG. Ces participations correspondent à l'évaluation des besoins définis selon les modalités présentées lors du Débat d'Orientation Budgétaire et intègrent les choix techniques et les incidences endogènes et exogènes concourant à la révision des prix de prestations, à l'évolution de la masse salariale et aux incidences fiscales de l'exercice 2023.

Les participations financières pour l'exercice des missions du SIVED NG, ont été fixées pour l'année 2023 comme suit :

20 482 000,00 € pour la Communauté d'Agglomération de la Provence Verte
1 886 420,00 € pour la Communauté de Communes Cœur du Var
904 257,00 € pour la Communauté de Communes Provence Verdon

Le Comité Syndical, après avoir

OUÏ l'exposé de Monsieur le Président,

DÉLIBÉRÉ à l'unanimité,

DÉCIDE de fixer les participations financières 2023 à :

- **20 482 000,00 €** pour la Communauté d'Agglomération de la Provence Verte,
- **1 886 420,00 €** pour la Communauté de Communes Cœur du Var,
- **904 257,00 €** pour la Communauté de Communes Provence Verdon,

AUTORISE Monsieur le Président à notifier cette délibération à tous les membres du SIVED NG et à émettre les titres correspondants,

Pour extrait certifié conforme,

Le Président

Éric AUDIBERT

